



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
001-21010436-20250219-202502D0004-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2025  
Date de réception préfecture : 23/02/2025  
**N° 202502D0004**

Département de l'Ain  
Arrondissement  
Bourg en Bresse

## VILLARS LES DOMBES

Date de la  
séance :  
**18 février 2025**

Nombre de  
conseillers

En exercice : 27  
Présents : 22  
Absents : 5  
Votants : 27

Date de la  
convocation :  
**12 février 2025**

L'an Deux Mil vingt-cinq le 18 février, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

**PRÉSENTS :** P. LARRIEU - F. MARÉCHAL - I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - J. SAINT PIERRE - I. VAURES - S. CLOUPET V. PEYROL - S. ROGNARD - F. CANARD - S. BAUDIN - P. NOBLET - C. VALET

**ABSENTS :**  
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET  
S. GUEDON a donné pouvoir à P. LARRIEU  
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL  
D. SEBAL a donné pouvoir à M. MACON  
J. LIENHARD a donné pouvoir à S. BAUDIN

Domaine  
Finances  
Pour : 27  
Contre :  
Abstention :

### **OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL**

Le Conseil Municipal est informé que les dispositions de l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettent le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, et ce afin de financer les projets d'investissement en lien avec la transition écologique

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La Commune de Villars les Dombes a sollicité le fonds de concours de la CCD pour les travaux d'extension de l'école élémentaire.

La Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du 10 octobre 2024, décidé d'attribuer à la commune un fonds de concours de 117 056,32 € afin de permettre l'extension de l'école élémentaire Simone VEIL.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** le versement d'un fonds de concours communautaire de 117 056,32 € afin de permettre l'extension de l'école élémentaire Simone VEIL,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous

DEPENSES PREVISIONNELLES	PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Quote part des frais annexes		28 354,64 €	Département	45 021,66 €
Maitrise d'œuvre		117 450,00 €	État, au titre de la DETR	120 057,76 €

Désimperméabilisation de la cour	4 675,40 €	Autres, à préciser :	- €
Charpente bois - couverture	218 827,40 €		
Toiture végétalisée	10 100,00 €		
Menuiseries extérieures	75 018,55 €	Reste à charge communal	468 225,28 €
Isolation	42 419,20 €	15% Fonds de concours	70 233,79 €
Menuiseries intérieures bois	25 260,00 €	10% bonus	46 822,53 €
Isolation de la chape	10 241,55 €	Total Fonds de concours Transition écologique CCD	117 056,32 €
Chauffage ventilation	88 432,60 €		
Pavés enherbés	20 880,00 €		
Cuve de récupération EP	20 000,00 €	Autofinancement	351 168,96 €
Assiette retenue	633 304,70 €	Total	633 304,70 €

- **PRECISE** que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au compte budgétaire 13251 du Budget de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la Communauté de Communes de la Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours,

Le 19 février 2025,

Le Maire,

Pierre LARRIEU



Pour extrait conforme